

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
Mains levées
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Rennes
Le : 10/09/2026

Et
Publication ou notification du :
10/09/2026

L'an 2026, le 08 septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune d'Argentré du Plessis s'est réuni à la salle du conseil en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Françoise GESLAND, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/09/2026.

Présents : Mmes : AUPIED Sandrine, BESNOUIN Caroline, CHAUVINEAU Mireille, DELAGRÉE Irmine, GESLAND Françoise, Mme HARD Nicole, LAGOUTTE Lou, MENEUST Pauline, PENIN Lany, TISON Bernadette, VÉRÉ Martine ; MM : CAILLEAU Claude, DESILLE Bertrand, FRIN Joël, FOLL Nicolas, GARNIER Philippe, GENDRY Pierrick, M. HAMELOT Christian, HAQUIN Christophe, JEULAND Charles, MENEUST Anthony, ÉON Patrice.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BAYON Hélène à M. FRIN, Mme HAMON Marie-Claire à M. CAILLEAU Claude, Mme TIREAU-PAQUET Catherine à Mme TISON, M ; GRIGNON Éric à M. GENDRY Pierrick, M. POSSON Rémi à Mme VÉRÉ Martine.

A été nommé(e) secrétaire : M. GENDRY Pierrick

2026-071 – RELAIS PETITE ENFANCE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2026-2027 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES D'ILLE-ET-VILAINE

Le Relais Petite Enfance Argentré du Plessis- La Guerche de Bretagne (RPE) est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des professionnels de la petite enfance et des familles des 19 communes adhérentes au service.

La Caisse d'Allocations familiales contribue au financement des RPE au titre de sa politique d'action sociale familiale. Les différentes modalités de financement sont déterminées au sein d'une convention d'objectifs et de financement conclue entre la Caf et le gestionnaire du RPE.

Ce soutien financier s'articule autour de 3 dispositifs : une subvention RPE, un bonus mission renforcée et un bonus territoire CTG. Le montant des subventions est calculé à partir d'un prix de revient du service limité à un plafond annuellement fixé par la Caisse nationale des allocations familiales et du nombre d'ETP d'animateurs tel que validé par le conseil d'administration de la CAF.

La précédente convention d'objectifs et de financement 2023-2025 étant arrivée à échéance, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement 2026-2027 et d'autoriser Madame le Maire à les signer.

Vu la délibération 2016-105 du 12 septembre 2016 approuvant le principe de création d'un relais d'assistants maternels intercommunal et la délibération 2021-104 du 20 décembre 2021, validant l'élargissement du périmètre géographique du RPE à 19 communes adhérentes ;

Vu la circulaire CAF n°2021-014 et le référentiel national des Relais Petite Enfance ;

Vu le projet de fonctionnement 2026-2027 du Relais petite enfance

Vu la convention d'objectifs et de financement 2026-2027 entre la Caisse d'Allocations familiales d'Ille et Vilaine et la commune d'Argentré du Plessis

*Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres*

- APPROUVE la convention d'objectifs et de financement 2026-2027 jointe en annexe entre la commune d'Argentré du Plessis et Caisse d'Allocations familiales d'Ille et Vilaine
- AUTORISE Madame le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution ou relatif à ce dossier

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/09/2026
Le Maire
Françoise GESLAND

Le Secrétaire
Pierrick GENDRY